

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 21 février 2024

Relevé de décisions

Le vingt et un février deux mille vingt-quatre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 15/02/2024

Nombre de délégués présents : 14

Votants : 13

Pouvoir : 1

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Jean-Claude PARAVY, Yves BERTHIER, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ,	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	André BOIS, Christophe VEUILLET, Pascal ZUCCHERO	Monika WDOWIAK

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Myriam FERRARI,

Excusés : François MOIROUD, Marie-Christine BAILET, Philippe PERSON, Thomas ILBERT, Frédéric THOUIRAT

Pouvoir : François MOIROUD au Président

Préalable : Le compte rendu du Comité syndical du 14 décembre 2023 est validé.

1- Délibérations

➤ **Budget 2023 :**

- Vote du Compte administratif (ci-joint)
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat

Conclusions principales :

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Budget général du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

Il donne à l'assemblée les indications suivantes :

Budget Général :

- Le résultat de la section de fonctionnement présente un déficit de 33 976,18€
- Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de 192 517,02€

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Président, le Comité syndical :

ADOpte le compte de gestion du budget général de Madame la Trésorière pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif y afférant pour le même exercice.

VOTE le compte administratif 2023 du budget général présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Comité syndical, après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur **l'affectation des résultats** de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 33 976,18€
- un excédent d'investissement de 192 517,02€

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Report au 002 en dépenses de fonctionnement : 33 976,18€
- Report au 001 en recettes d'investissement : 192 517,02€

Budget Principal	CA 2023
Recettes de fonctionnement	1 497 866,09
dont reprise excédent 2022 (002)	21 670,16
Dépenses de fonctionnement	1 553 512,43
Reprise déficit 2022	0
Résultat de fonctionnement 2023	- 33 976,18
Recettes d'investissement	117 608,82
dont reprise excédent 2022 (001)	144 921,10
Dépenses d'investissement	70 012,90
dont reprise déficit 2022	0
Résultat d'investissement 2023	192 517,02

Il est à noter : Sur l'ensemble de ces votes, le Président sort de la séance et revient à l'issue des votes et poursuit la séance.

Les conclusions principales suivantes sont mises en évidence :

- *Fonctionnement : Clôture en déficit de 34 000 € => c'était annoncé avec les hausses de charges
Cela va se renforcer en 2024*
- *Total du BP clôture avec un résultat de 158 000 €*
- *Cela signifie qu'il y a un potentiel en investissement => à étudier*
- *CA dépenses et recettes // BP => réalisé à 80 % et 81 %*
- Niveau de dépenses :*
 - *Rappel BP 2022 : 2.066 M€ CA 2022 : 1.805 M€*
 - *BP 2023 : 2.022 M€ CA 2023 : 1.623 M€*
- ⇒ *Budgets contraints, pas de « laisser aller » dans les dépenses*
- ⇒ *Un peu de sous réalisation par rapport à 2022, cela est lié aussi au temps nécessaire pour prendre les décisions (échelons Smaps + EPCI + parfois communes)*

Par ailleurs, pour mémoire :

- **Cotisations 2022 : 256 200 € avec 10 € / habitant**
- **Cotisations 2023 : 283 646 € 11 € soit + 27 000 €**
- **Cotisations 2024** sans hausse des cotisations, alors hausse « naturelle » environ 1 820 €, d'où la sollicitation d'une participation supérieure de la part des 3 EPCI membres du Smaps.

2- Actualités

- **Lecture :** présentation des évolutions du Rézo Lire pour 2024.
 - Intégration de deux nouvelles bibliothèques au 1^{er} mars soit 17 lieux de lecture dans le réseau.
 - La gratuité est instaurée pour tous dès 2024.
 - Un courrier a été adressé aux 13 communes de l'APS qui ne possèdent pas de bibliothèque afin de leur proposer d'intégrer le réseau et participer ainsi au budget de la lecture publique. Ce courrier a été adressé le 13 février dernier avec les mêmes critères d'intégration du réseau soit une participation de 1€50 par an/par habitant. Un point sera fait au printemps sur ce projet.
 - Nouveaux services en 2024 :

- Fonds tournants (acquisitions concertées et politique documentaire commune)
- Jeux de société en partenariat avec les ludothèques + fonds propres
- Boîtes à histoires pour les bibliothèques du réseau

Programme d'animations et formations

- Programme chargé et apprécié (68 animations proposées et un millier de personnes touchées)
- Des malles pédagogiques très empruntées (58 fois par 16 structures différentes : 9 bibliothèques, 1 RAM, 3 services périscolaires et 3 structures multi accueil)
- 2 Formations à venir pour les bibliothèques en 2024
- Poursuite des café cassettes pour les équipes alliant découvertes littéraires et convivialité
- Ma bibliothèque en fête avec une prochaine édition à l'automne 2025
- PCSES : diagnostic en cours, rédaction prévue fin 2024.

➤ Budget : information sur la préparation du BP 2024

Prochaine réunion des Bureaux des 3 EPCI le 8 mars à 10h00 pour se caler sur les hausses des cotisations 2024

3- Questions diverses

- **Prochaine réunion du Comité syndical 2024** : 28 mars 2024 à 18h30 – Vote du BP
- Réunion 21 mars à 10h00 au Smaps : Prefecture et DDT sur DETR / DSIL / Fonds Vert...
- Elus à la ferme le 23 mars - il faut s'inscrire !
- **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 14 décembre 2023** :
Dates des Bureaux : 25/01 et 13/02. Le Président rappelle l'ensemble des décisions prises aux derniers BS.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES AUX DERNIERS BUREAUX

Bureau du 25 janvier 2024

- PLU Belmont Tramonet : avis du Bureau sur la demande de modification n°2

Cette modification a pour objectif unique le reclassement d'une zone à urbaniser à vocation économique dite fermée (zone 2AUe) située dans le périmètre de la ZI de Val Guiers, en zone agricole (A).

Le Président présente les éléments pour l'avis sur le PLU de Belmont-Tramonet : peu d'argument sur l'intérêt public du projet, peu de justifications du fond du projet, ...

Après échanges, les membres du Bureau émettent l'avis suivant :

Avis favorable avec réserve à l'unanimité : OAP à définir afin d'encadrer la localisation, la surface des bâtiments et l'imperméabilisation réalisés pour le développement de l'activité.

- **Mobilité :**

Délibération relative aux mises à jour et signatures des **annexes du Schéma directeur cyclable** : Cartographie détaillée des réseaux cyclables, principal et structurant, par Communauté de communes.

Finalisation de la cartographie dans chaque EPCI puis sera envoyé au Département d'ici fin février

Les élus valident la délibération à l'unanimité

- **AVELO 2 - Convention de mandat** relative à la traversée de la Baronnie en mobilité douce : lancement de l'étude de sécurisation des modes doux ZA La Baronnie à Pont de Beauvoisin dans le cadre du projet Avelo2 : Validation et signature d'une convention de mandat entre le SMAPS et la CCVG encadrant les opérations administratives et financières liées à la réalisation de cette étude.

Les élus valident la délibération à l'unanimité

- **Piter + Alcotra** : lettre d'engagement de principe sur le projet Piter « Graies Climalab+ »

Sur la base du cadre logique avec les précisions ci-dessous, il est proposé de rédiger une lettre d'engagement de principe du Smaps dans ce projet au titre de l'Avant Pays Savoyard :

Les objectifs généraux et spécifiques laissent la porte ouverte aux différentes entrées thématiques qui ont été évoquées lors des rencontres (services à la population, tourisme, culture, jeunesse, agriculture/forêt-filière bois, ressources en eau, etc.) au service de la stratégie globale.

➤ **RH sur le CET Compte épargne temps** pour pouvoir intégrer quelques heures de récupération plafonnées à une semaine horaire de travail agent par an. Une saisine du CT du CDG s'en suivra.

- **Mission économie :**

- **Renouvellement de la Convention de mise à disposition pour Marie Payart**

La convention étant arrivée à son terme fin 2023, il est proposé de renouveler la convention entre AURA Entreprises et le Smaps, pour 3 nouvelles années (2024 – 2026). Les conditions conservent le principe de couverture des frais du poste. Les missions sont légèrement adaptées :

- Accompagner les entreprises industrielles et de services à l'industrie du territoire qui sollicitent l'Agence Régionale dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement,
- Accueil et accompagnement des porteurs de projet de création/reprise d'entreprises, l'expertise et le suivi de leurs dossiers et l'animation de la plateforme d'initiatives locales de l'Avant Pays Savoyard.
- Assurer la fonction de coordination entre les acteurs économiques de l'Avant Pays Savoyard et les interlocuteurs de l'Agence.
- Remplir toute autre mission définie par l'Agence, ayant trait au développement économique sur le département et aux missions d'Auvergne-Rhône-Alpes entreprises.

Les élus valident à l'unanimité la délibération

- **Actualisation de la Convention sur les locaux Pravaz pour la mission Economie** : la convention intègre les coûts en lien avec le bail signé entre la CC Val Guiers et le Smaps pour le bureau occupé à Pravaz et l'utilisation des locaux de la CCVG/Smaps pour les Comités ou autres réunions. Réajustement des tarifs avec une légère augmentation.

Les élus valident à l'unanimité la délibération

Bureau du 13 février 2024

➤ Urbanisme : PLU de Domessin

Le Président présente la procédure de révision allégée du PLU. Pas de passage en comité SCOT. Il s'agit en l'occurrence d'une procédure allégée qui ne nécessite pas de délibération. Seul un avis du bureau est sollicité sur cette procédure de modification de zonage sur les secteurs de la Baronnie et de la Sage.

Points positifs et observations à prendre en compte

Les membres du Bureau émettent un avis favorable qui sera annexé au présent compte rendu.

- **TEPOS : COT - Appui technique aux intercommunalités de l'Avant-Pays Savoyard pour la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial**
Le Chargé de mission TEPOS, Côme Geroudet, rappelle que le SMAPS est engagé dans le dispositif du contrat d'objectif territorial (COT). Suite au dernier COPIL, un état des lieux fait constat du manque d'ingénierie sur le volet planification écologique et coordination des feuilles de route de transition au sein des intercommunalités. Dans ce contexte, la proposition de fournir un appui technique pour réaliser la phase 1 du COT sans contrepartie financière est soumise aux élus (**Annexe 2**).

Les membres du Bureau valident à l'unanimité cette délibération

- **Mise en place du dispositif d'accompagnement des communes à la transition écologique : Communes à Energie Positive (CEPOS)**
Commune à Energie Positive : il est proposé de développer le service d'accompagnement aux communes dans leur plan de transition énergétique et en partenariat avec le PNR de Chartreuse. Cet accompagnement se traduirait à travers un conventionnement avec les communes motivées, et un suivi régulier de l'avancement des plans d'action.

☞ **Validation des élus pour un minimum de 3 actions par commune.**

Les membres du Bureau valident à l'unanimité cette délibération

➤ **Mission économie : Renouveau de la convention sur le dispositif ALIZE**

La convention sur le dispositif ALIZE arrivant à son terme, le Président propose de reconduire cette convention pour 3 ans 2024-2026. Pour cela une nouvelle convention cadre de partenariat, un courrier de sollicitation et une proposition de charte d'engagement sont proposés.

La charte d'engagement pourra être signée à l'occasion du comité de pilotage 2024 et de la signature de la convention cadre de partenariat.

Le montant est inchangé à 5 514 € pour les 3 ans, soit une participation annuelle de 1 838 €.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité cette délibération

➤ **Mission économie : Renouveau de la convention sur la participation au financement d'AURA Entreprises, et intégration de Cœur de chartreuse dans cette participation**

Le Président informe de l'évolution du financement du territoire à AURA Entreprises avec l'intégration de Cœur de Chartreuse dans les modalités entre 2024 et 2026. Pour définir une quote-part de Cœur de Chartreuse correspondant à celle des 3 EPCI de l'Avant Pays Savoyard, le calcul suivant a été proposé pour les 3 prochaines années :

Habitants	2023		montant / hab	Total cotisations
Yenne	7352	25786	0,6	4411
Lac	6156			3694
VG	12278			7367
4C 73	6061	6061		3637
total	31847	31847		19108

Les membres du Bureau valident à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 3 ans

- **Marché Contrôleur premier niveau Alcotra AMICI : Après analyse des offres, le Bureau choisit Eurex .**
Prestataire obligatoire pour le suivi des comptes et des réalisations et de la communication faite pour ce projet

➤ **Prochaine réunion du Comité syndical le jeudi 28 mars avec le vote du budget.**

Le Président
Guy DUMOLLARD